

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 avril 2019

L'an Deux mil dix neuf, le treize avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE JC, LAGNEAU JJ, VENIAT P, BONNIAUD D, JACQUELIN C, VALLET D, LAGNEAU T, JACQUELIN A, DODAT A, AUDIN C, TABARAN A, DELOST A, VENIAT S

EXCUSE(E)S :

ABSENT(E)S : Mesdames VERNAUDON C et DESCOINS V

POUVOIR :

SECRETARE : Monsieur BONNIAUD D

I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2019

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière réunion du 05 février 2019, qui est adopté à l'unanimité.

II - BUDGETS DE LA COMMUNE ET ANNEXES

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les comptes du receveur et les comptes administratifs de la commune sont concordants. **Le conseil adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2018 du receveur.**

Monsieur Lagneau présente les comptes administratifs 2018, après que Le Maire se soit retiré, l'affectation des résultats en tenant compte que les taux d'imposition sont inchangés. Le conseil Municipal les adopte à l'unanimité.

○ Comptes 2018 Salle des Fêtes

	dépenses	recettes	Résultats	Restes à réalisés dépenses	Restes à réaliser recettes
section de fonctionnement	12 061.88	28 413.97	16 352.09	0.00	0.00
section d'investissement	13 233.92	2 872.00	-10 361.92	8 033.43	12 467.23

Affectation du Résultat 2018

Résultat d'exploitation au 31/12/18	16 352.09
Affectation complémentaire au cpte 1068	8 804.03
Résultat reporté en fonctionnement	6 409.93

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	-13 237.83
---	------------

○ **Comptes 2018 Multiservices**

	dépenses	recettes	Résultats	Reste à réaliser dépenses	Reste à réaliser recettes
section de fonctionnement	4 774.26	34 225.65	29 451.39	0.00	0.00
Section d'investissement	15 243.48	1 857.83	-13 385.65	0.00	0.00

Affectation du Résultat 2018

Résultat d'exploitation au 31/12/18	29 451.39
Affectation complémentaire au cpte 1068	27 972.35
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 479.04
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	-27 972.35

○ **Comptes 2018 Budget Commune**

	dépenses	recettes	Résultats	restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes
section de fonctionnement	478 889.27	478 128.03	-761.24	0.00	0.00
section d'investissement	114 542.73	122 959.03	8 416.30	6 368.08	24 873.59

Affectation du Résultat 2018

Résultat d'exploitation au 31/12/18	-761.24
Affectation complémentaire au cpte 1068	20350.96
Résultat reporté en fonctionnement(002)	59 423.77

Résultat d'Investissement reporté (001) : déficit	-38 856.47
--	------------

Les différents budgets pour l'année 2019 sont étudiés après présentation par Monsieur Lagneau.

○ **Budget Primitif 2019 Commune**

Il s'équilibre en section de fonctionnement aussi bien recettes que dépenses à la somme de 493 352.77 € et en section d'investissement dépenses et recettes à la somme de 104 266.55 €.

○ **Budget Primitif 2019 Salle des Fêtes**

Section de fonctionnement Dépenses Recettes équilibrées à la somme de 22 240.00 €.

Section d'investissement Dépenses Recettes équilibrées à la somme de 39 856.26€.

○ **Budget Primitif 2019 Multiservices**

Section de fonctionnement Dépenses Recettes équilibrées à la somme de 21 501.00€.

Section d'investissement Dépenses Recettes équilibrées à la somme de 43 132.35€.

Tous ces budgets sont adoptés les uns après les autres à l'unanimité.

Les différentes délibérations liées au budget sont adoptées à l'unanimité.

Pour information, Monsieur le Maire nous présente un tableau des moyennes de la dette par habitant de la commune par rapport à la moyenne nationale.

III-FIXATION DES 3 TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les mêmes taux que l'année 2018. Les taux sont les suivants :

- ✚ Taxe d'habitation : 17.39%
- ✚ Taxe sur le foncier bâti : 13.31%
- ✚ Taxe sur le foncier non bâti : 37.26%

IV - DELIBERATION POUR LE CDG 03 CONCERNANT LA PREVOYANCE

Une délibération est prise concernant la protection sociale dite "prévoyance" afin de mandater le CDG 03 pour le renouvellement de la convention.

V - RECTIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'on doit modifier le tableau des effectifs suite au changement horaire d'un agent technique qui a été validé par le Comité Technique.

Monsieur Le Maire remercie Stéphanie VAXELAIRE, la secrétaire de Mairie pour son implication dans l'élaboration des budgets particulièrement difficile à équilibrer cette année suite à une baisse des dotations dans un premier temps ainsi qu'à des régularisations sur des exercices antérieurs.

VI- DELIBERATION SUR LA MODALITE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES DES AGENTS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'on doit prendre une délibération pour fixer les modalités des heures supplémentaires et complémentaires des agents sur tous les services.

Cette délibération fixe le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires autorisées, le mode de règlement ou de récupération selon le temps de travail des agents.

Sachant que pour l'année 2019, suite à des restrictions budgétaires, une note de service a été remise à chaque agent, mentionnant qu'aucune heure ne sera rémunérée mais récupérable.

VII- REVISIONS DES TARIFS

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter légèrement les tarifs de cantine et garderie à partir du 1er septembre 2019

- ✚ Cantine : repas enfant sera de **2.20€** au lieu de 2.00€
repas adulte sera de **4.00€** au lieu de 3.50€

- ✚ Garderie : Accueil occasionnel reste à 3.00€
Forfait mensuel 1 enfant sera de **25€** au lieu de 24€
Forfait mensuel de 2 enfants sera de **40€** au lieu de 39€
Forfait mensuel de 3 enfants sera de **48€** au lieu de 46€

Le tarif de location des tables reste inchangé

VIII- DELIBERATION POUR DEMANDER LA SUBVENTION DES AMENDES DE POLICE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que pour demander une subvention au titre des Amendes de Police, il faut que l'on prenne une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention et donne le pouvoir à Monsieur Le Maire de signer tous les documents afférents à la demande.

IX-QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Monsieur Le Maire fait lecture d'une lettre de demande de Madame COULON Cécile, directrice de l'école, concernant la mise à disposition de membres du personnel pour la sortie au PAL le mardi 28 mai 2019. Le Conseil Municipal est d'accord pour mettre à disposition le personnel.

- ✚ Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier déposé par Monsieur CHIRAC Robin, instituteur, concernant une demande de bus pour une sortie scolaire.

Après discussion, le Conseil Municipal décide que la demande de bus est refusé vu le contexte financier. De plus, il est dit que la personne qui travaille avec le maître restera à l'école pour aider Cécile avec les CP et CE1.

- ✚ Pour l'organisation des repas lors des sorties, il est rappeler que les parents doivent fournir le pique nique et que seul le repas de Noël et le pique nique de fin d'année est offert par la Municipalité et sont préparés par les employés de cantine.
- ✚ Concernant la subvention du Conseil Départemental, il est expliqué que la subvention attribuée (travaux de voiries 2019 reportés) ne sera pas retirée mais sera mis en suspension. Que l'on a jusqu'au 1^{er} mars 2020 pour demander l'attribution définitive et après cela la commune a jusqu'en 2022 pour effectuer les travaux de voiries.
- ✚ Un conseiller demande des explications sur des montants importants dans les dépenses de fonctionnement et sur le fait des restrictions budgétaires pour l'année 2019. Il lui est expliqué que l'on a dû rectifier des éléments comptables antérieur(e)s et que suite à cela il convient de faire des économies. Ce même conseiller donne son point de vue en évoquant le fait que les élus devraient faire un effort concernant leurs indemnités.
- ✚ Des conseillers font part de leur surprise concernant l'arrivée d'un nouvel agent sur l'école et de la démission de Madame AUDIN Gaëlle de son poste. Et demande que même si cela a été fait dans l'urgence, ils auraient pu être avertis.
- ✚ Monsieur BONNIAUD Dominique a de nouveau évoqué le poulailler. Sa mise en place se fera pour la rentrée de mai 2019.
- ✚ Un petit compte rendu est fait, concernant les visites des différents intervenants, pour la MAM. Elle ne pourra pas se faire sur la Salle des Associations en raison d'un problème d'implantation des sanitaires dans les locaux.
- ✚ Il est rappelé que le 26 mai 2019, il y a les élections européennes et que nous devons voir pour les permanences.
 - ❖ Le matin : Messieurs VENIAT P, LAGNEAU T, JACQUELIN A, DODAT A, VALLETD et Madame DELOST A
 - ❖ Le soir : Messieurs LEFEBVRE JC, JACQUELIN C et mesdames AUDIN C, VENIAT S, DESCOINS V
- ✚ Il est indiqué que :
 - ❖ des panneaux de lieux-dits sont à remettre en place
 - ❖ que le foot déplore une panne de chauffage (eau chaude) le dimanche 14 avril 2019

- ❖ courant juillet 2019, le Département refera la chaussée sur toute la traversée du Bourg
- ❖ que suite à la sécheresse, des sapins morts seront retirés au terrain de foot et au lotissement "Charles de Gaulle"
- ❖ qu'un pot de départ pour Gaëlle AUDIN sera organisé le 3 mai à 18H00
- ❖ que l'implantation et le choix des jeux pour les enfants se fera en commission le 10 mai 2019 à 18h30 avec A JACQUELIN, P VENIAT, D VALLET, A DELOST, A TABARAN et C JACQUELIN

Plus aucune question, la séance est levée à 22h45.